

ENQUETE PUBLIQUE
ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES
CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU
PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Réf DPA : 20265 & D3300/55023/PPEIE/2018/3/GPRIM/fstas - PU
 Réf DG04: F0316/55023/PU3/2018.4 - F0316/55039/PU3/2018.2

Concerne la demande d'**EOLY SA**, Chaussée d'Enghien 196 à 1500 HAL, en vue d'obtenir un **permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation de trois éoliennes sur les territoires de Lessines (2) et de Silly (1 éolienne)**. Ce projet est co-développé avec la société **STORM 36 sprl**, Katwilweg 2, 2050 Anvers.

Situation : Commune de Lessines - Chemin Bois à Bail / Chemin des Etangs à 7866 OLLIGNIES.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

Le projet se situe en partie en aire rurale (éolienne 1) au guide communal d'urbanisme de Silly (GCU) approuvé par arrêté ministériel du 26/05/2016 (MB du 22/06/2016) et entré en vigueur le 02/07/2016. Les éoliennes ne respectent pas les prescriptions du GCU relatives à l'implantation de nouvelles constructions (aire non urbanisable destinée à l'agriculture). La demande nécessite donc écart au guide communal d'urbanisme (GCU) conformément à l'article D.IV.5 du Code de Développement Territorial (CoDT).

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D. IV.22, 3° et 7° k du CoDT (actes et travaux s'étendant sur le territoire de plusieurs communes, production destinée à la collectivité). Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinéa 3 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03 février 2005, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont conjointement compétents pour statuer sur la présente demande.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **vendredi 15 février 2019 jusqu'au lundi 18 mars 2019**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Lundi 4 février 2019	Vendredi 15 février 2019	Administration Communale Rue de Pintamont, 54 7800 Ath Le lundi 18 mars 2019 à 11h30	Administration Communale Service Environnement Rue de Pintamont, 54 7800 Ath

Le Bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, de 8h à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ainsi que le jeudi jusqu'à 20h00.

Lorsque la consultation a lieu le jeudi de 17h00 à 20h00, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du service environnement au 068/68.12.50 .

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès:

- du demandeur:
 - EOLY SA, Chaussée d'Enghien 196 à 1500 HAL (02 363 55 45 – olivier.massin@colruytgroup.com)
 - STORM 36 sprl, Katwilweg 2 à 2050 Anvers (03 210 07 20 – isabelle.krier@storm.be)
- du fonctionnaire technique Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS ou au 065/32.80.11.
- du fonctionnaire délégué de la DGO4 Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS ou au 065/32.80.11
- du Conseiller en Environnement au 068/68.12.50 ou, à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet.

Le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont exclusivement compétents pour statuer sur la présente demande.

Coordonnées du Conseiller en Environnement:

Personne de contact : Madame Véronique Desmet, Rue de Pintamont, 54 ,7800 Ath (Tél : 068/68.12.50)

A Ath, le 30 janvier 2019

Le Directeur général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE